

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2024 à 18h30

N°DCM2024.06.05/12

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage
Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON
Secrétaire de séance : Mme Catherine COLLOMB
Rapporteur : M. Jean-Pierre GENIN

Conseillers en exercice : Trente-trois

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Nadège CHATEL (Procuration à P. DUCIMETIERE), Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT)

Conseillers votants : Trente-trois

Objet : Plan de financement du syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE) pour des travaux de gros entretien et reconstruction de l'éclairage public du centre-ville – Programme 2024 - Télégestion

La commune souhaite rénover et moderniser l'éclairage public dans le centre-ville.

Ainsi, grâce à cette modernisation, le secteur aura une meilleure répartition des circuits avec notamment la possibilité de piloter individuellement chaque candélabre et de réaliser ainsi des économies.

À cet effet, le SYANE a été sollicité pour effectuer ces travaux.

Afin de lui permettre de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient d'approuver le plan de financement associé.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le plan de financement du SYANE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 5 « ABSTENTIONS » (Y. MINO, B. CHAMBOURDON, M. FISCHER, N. ORSIER et JF. VILLER et 28 voix « POUR » :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
D'un montant global estimé à : 266 219.00 € TTC
Avec une participation financière communale s'élevant à : 156 978.92 € TTC
Et des frais généraux s'élevant à 7 986,57 € TTC
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE, sur fonds propre, 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 6 389,26 € TTC.
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit : 125 583.14 € TTC.
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 12 juin 2024
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 5 juin 2024

Le Secrétaire de séance
Mme Catherine COLLOMB

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

